

N°2018-BCA-06

- Membres théoriques :  
5  
- Membres en exercice :  
5  
- Membres présents :  
5  
- Votants :  
5

**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CONVENTION DE RECETTES CADRE SDIS 76 / ENSOSP**

Le 31 janvier 2018, le Bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 12 janvier 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Sébastien TASSERIE, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Sophie ALLAIS, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente
- Monsieur Gérard JOUAN, 3<sup>ème</sup> Vice-Président
- Monsieur Bastien CORITON, membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

L'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers (ENSOSP) organise des actions de formation au bénéfice des officiers du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76).

Ce partenariat prend, pour ses aspects financiers, la forme d'une convention de recettes cadre pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le Sdis 76, bénéficiaire de ces formations, devra s'acquitter des frais prévus dans l'article 4 « Tarification » de la présente convention.

A ce titre, il convient d'approuver les termes de la convention et d'autoriser le Président à la signer ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Les dépenses seront imputées sur le chapitre 011 « Charges à caractère général » du budget du Sdis 76.

\*  
\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer la convention ainsi que tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.*

**Le président du conseil d'administration,**



**André GAUTIER**



## Convention de recettes cadre n° 2018-75 RC - SDIS 76

Entre les soussignés :

**L'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers,**  
située 1070 rue du Lieutenant Parayre - BP 20316 - 13798 Aix-en-Provence Cedex 3,  
déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.14092.13 auprès du Préfet de région de  
Provence-Alpes-Côte d'Azur, SIRET n° 180 092 496 000 25,

Représentée par son directeur,

Ci-après dénommée « l'ENSOSP »,

D'une part,

**Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (SDIS),**  
situé 6 rue du Verger - CS 40078 - 76192 Yvetot Cedex,

Représenté par Monsieur le Président du Conseil d'administration,

Ci-après dénommé « le bénéficiaire »,

Organisme de formation n° 2396 P 00 3576, SIRET n° 287 500 019 000 49

D'autre part,

Vu le décret n° 2004-502 du 10 juin 2004 relatif à l'Ecole nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ;

Vu la délibération n° 2009-01-08 portant modification de la convention de recettes cadre relative aux modalités de paiement des stages conclus entre les SDIS (et autres organismes) et l'ENSOSP ;

Vu la délibération n° 2014-11-10 du conseil d'administration de l'ENSOSP, en date du 28 novembre 2014, portant actualisation du règlement intérieur de l'ENSOSP ;

Vu la délibération n° 2010-06-07 du conseil d'administration de l'ENSOSP, en date du 25 juin 2010, modifiant le règlement de scolarité de l'ENSOSP ;

Vu la délibération n° 2016-03-05 du conseil de perfectionnement de l'ENSOSP, en date du 29 septembre 2016, portant actualisation du règlement des évaluations ;

Vu le calendrier des formations ;

Il est convenu de ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET ET CONTENU DE LA CONVENTION**

Le bénéficiaire confie à l'ENSOSP la charge d'organiser les actions de formation répertoriées au calendrier annuel de l'ENSOSP. Les agents du bénéficiaire s'inscrivent à ces formations selon les modalités prévues et édictées par l'ENSOSP.

A ce titre, l'agent placé sous l'autorité du directeur de l'ENSOSP durant sa scolarité en sa qualité de stagiaire, d'élève ou d'auditeur est soumis au règlement intérieur, aux règlements de scolarité et d'évaluation en vigueur au sein de l'établissement. Il est tenu de se conformer aux instructions et consignes qui lui sont données. En cas d'incident ou de manquement grave, le directeur de l'ENSOSP pourra prendre des mesures d'ordre intérieur pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'établissement afin de préserver le bon fonctionnement de l'école.

Pour les formations d'intégration, l'autorité détenue par le directeur de l'ENSOSP s'étend aux champs suivants : l'accomplissement des actions de formation, la représentation officielle de l'ENSOSP sur le territoire français et à l'étranger et lors des manifestations sportives.

## **ARTICLE 2 – SCOLARITE**

Le directeur de l'ENSOSP informe dans les meilleurs délais l'employeur de tout incident ou accident survenu durant la formation par les élèves, les stagiaires et les auditeurs. Le directeur peut émettre à l'attention des autorités d'emploi un avis circonstancié sur le savoir être et la manière de servir des élèves, des stagiaires et des auditeurs au cours de leur scolarité ou de leur stage.

## **ARTICLE 3 – VALIDITE - ANNULLATION DES INSCRIPTIONS**

Le calendrier annuel de l'ENSOSP, les demandes d'inscription transmises par le bénéficiaire et la tarification annuelle de l'ENSOSP valent pièces contractuelles et font partie intégrante de la présente convention.

En cas de maladie grave ou de décès, l'inscription individuelle du stagiaire à une formation devient caduque.

Les annulations de présence aux formations doivent être communiquées par lettre recommandée ou par courrier à l'ENSOSP, 15 jours calendaires avant le début de la formation. Dans ce cas, seuls les droits d'entrée seront facturés au SDIS. Passé ce délai, viendront s'ajouter les frais pédagogiques et les frais fixes. En cas d'absence constatée du candidat le 1<sup>er</sup> jour du stage viendra s'ajouter le forfait logistique commandé pour la semaine en cours. Le SDIS bénéficiaire peut proposer, en remplacement, un autre candidat pour cette formation et seuls les droits d'entrée seront à nouveau facturés.

En cas de force majeure, dûment justifiée, l'ENSOSP pourra exonérer partiellement ou totalement les frais de stage.

## **ARTICLE 4 – TARIFICATION**

### **4.1 – Tarif en vigueur**

Les tarifs concernant les actions de formation (pédagogiques et logistiques) sont arrêtés par délibération du Conseil d'administration de l'ENSOSP et disponibles sur le portail internet de gestion des formations « FORMALTIS » de l'ENSOSP, dès que les délibérations correspondantes sont exécutoires.

La tarification d'une action de formation englobe forfaitairement les droits d'entrée, les frais pédagogiques et les frais fixes.

A l'exception des repas de midi, le bénéficiaire a l'autorisation de ne pas recourir à la prestation complète de restauration et d'hébergement. Dans ce cas, il ne lui sera facturé que les prestations réellement commandées selon les tarifs en vigueur.

L'option logistique retenue devra être portée obligatoirement sur la fiche financière qui est intégrée dans le dossier d'inscription. Les frais correspondants seront facturés selon les tarifs en vigueur au jour de la réalisation de la prestation.

Certaines formations peuvent, pour tout ou partie, ne pas être facturées au SDIS et considérées être financées par le montant de la surcotisation, produit de la cotisation que les SDIS versent au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

La désignation de ces formations et la part prise en charge font l'objet d'une délibération annuelle du Conseil d'administration de l'ENSOSP.

Les frais de transports des stagiaires ne sont pas pris en charge par l'ENSOSP, sauf décision expresse du Conseil d'administration.

Les dépenses annexes (téléphone, boissons, etc.) restent à la charge du stagiaire.

#### **4.2 – Conditions**

Hors les frais logistiques, les autres dépenses s'attachant à l'action de formation sont dues intégralement sur la base du forfait ; sauf pour les stagiaires qui sont dispensés de certains modules de formation pour lesquelles une proratisation peut être appliquée.

L'ENSOSP se réserve le droit de modifier le calendrier des formations si nécessaire et dans ce cas le SDIS bénéficiaire ne sera pas facturé si des stagiaires préalablement inscrits sont dans l'incapacité de pouvoir se réinscrire sur d'autres sessions de formation.

En cas de sessions de formation de rattrapage ou de convocations aux jurys d'examen, les frais de transport, d'hébergement et de restauration pour les stagiaires sont pris en charge par leur collectivité, sauf décision contraire du Conseil d'administration de l'ENSOSP.

#### **4.3 – Formations et modules non programmés**

Ces actions feront l'objet d'un tarif spécifique. Un devis sera préalablement transmis au bénéficiaire pour acceptation.

### **ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PAIEMENT**

Les conditions de paiement sont arrêtées ainsi :

- Le règlement des formations courtes s'effectue en fin de stage.
- Dans le cas où une formation s'étend sur deux exercices budgétaires, la tarification sera établie sur ces deux exercices en fonction des formations réalisées dans ces deux périodes et des tarifs arrêtés par le Conseil d'administration pour chacune d'entre elles.

Pour le règlement de ces actions de formation, l'ENSOSP, ordonnateur, émet un titre de recette accompagné de l'attestation de présence du stagiaire.

Le comptable assignataire chargé des encaissements est l'agent comptable de l'ENSOSP.

Les encaissements seront effectués sur le compte de l'ENSOSP n° 10071 13000 00001006415 05 TR PUF RPI ouvert à la Trésorerie Générale de Marseille.

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITE - ASSURANCES**

Le stagiaire, durant la formation ainsi que pendant les trajets aller et retour pour se rendre sur les lieux de formation, continue à relever du régime des accidents du travail, comme s'il assurait un service normal au sein de sa collectivité.

En cas d'accident de trajet ou hors formation, le bénéficiaire est tenu de prendre contact le plus rapidement possible avec le responsable du stage au sein de l'ENSOSP. En cas d'accident durant la formation, l'ENSOSP s'engage à en aviser dès que possible le bénéficiaire.

Chaque co-contractant reconnaît avoir souscrit les polices d'assurances couvrant sa responsabilité civile dans le cadre de la mise en œuvre de la présente convention.

Le bénéficiaire et l'ENSOSP assument toutes les conséquences de la responsabilité civile qu'ils encourent envers les tiers et leurs ayants droits, en application du droit commun, en raison de tout dommage corporel matériel et immatériel causé aux tiers notamment par les stagiaires ou leur matériel ainsi que par le personnel ou le matériel placé sous leur direction ou leur garde.

## **ARTICLE 7 – SOUS-TRAITANCE**

L'ENSOSP se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des missions de formation.

## **ARTICLE 8 – DUREE**

La convention est conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.

## **ARTICLE 9 – MODIFICATION, RESILIATION ET REGLEMENT DES DIFFERENDS**

La présente convention pourra être modifiée par voie d'avenant.

L'ENSOSP se réserve le droit de résilier cette convention avant son terme, en cas de manquement aux obligations du bénéficiaire et/ou du stagiaire.

Cette résiliation n'a pas d'effet rétroactif et s'entend sous réserve des dispositions prévues aux pièces mentionnées à l'article 11.

Tout litige portant sur l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal administratif de Marseille.

Fait en 2 exemplaires à Aix-en-Provence, le

Monsieur le Président  
du Conseil d'administration,

Le directeur de l'ENSOSP,

(Nom - Cachet - Signature)

Contrôleur général Hervé ENARD

Réf. : Intranet  
20171123CADLB04.doc

Rapport présenté :  
 CPERF  CTP  CHSCT

**DÉLIBÉRATION**

**N° 2017 - 11 - 04**

**Compléments à la tarification usagers et clients 2018**  
**Annule et remplace la délibération n° 2017-11-04**  
**« Tarification usagers et clients 2018 : orientations et calculs »**

Vu le décret n°2004-502 du 7 juin 2004 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers ;

Vu la délibération n° 2017-10-04 du 5 octobre 2017 relative à la tarification usagers et clients 2018 orientations et calculs ;

Vu la délibération n°2017-02-10 du 10 février 2017 relative aux délégations de compétences au directeur de l'ENSOSP en matière de dépenses et de recettes ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir entendu le directeur de l'Ecole ;

Après en avoir délibéré ;

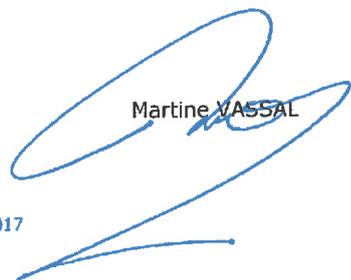
Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité, les compléments à la tarification usagers et clients 2018, dont le contenu est détaillé dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération, et autorisent le directeur de l'ENSOSP à signer tous les documents et actes afférents.

NOMBRE DE PRÉSENTS :	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	15	0	0

**Adoptée à l'unanimité**

Date de transmission avec AR	Ministère de l'Intérieur 29/11/2017	Ministère du Budget 29/11/2017
N° d'avis de transmission	1A 142 035 5618 9	1A 142 035 5616 5

Date et signature Le 23/11/2017  
La Présidente du Conseil d'administration



Martine VASSAL

**RAPPORT DE PRESENTATION  
N° 2017 - 11 - 04**

**Compléments à la tarification usagers et clients 2018**

**Annule et remplace la délibération n°2017-10-04  
« Tarification usagers et clients 2018 : orientations et calculs »**

**Exposé de la demande :**

Par délibération n° 2017-10-04 du 5 octobre 2017, le conseil d'administration de l'ENSOSP a adopté la tarification des formations pour l'année 2018. Compte-tenu de la date de son adoption, cette délibération était incomplète bien que nécessaire, puisqu'elle accompagnait la délibération relative à la programmation des formations 2018, qui permet d'ouvrir aux SDIS les inscriptions de leurs agents.

Les compléments proposés par ce rapport permettent la prise en compte :

- Des évolutions des forfaits POI 1 et POI 2, souhaitées par le GESIP avec qui nous organisons ces sessions en partenariat ;
- La tarification des masters pour des sapeurs-pompiers non sapeurs-pompiers (non usagers) ;
- La modification de la durée de la FMPA des COMSIC qui passe de 5 à 3 jours (modification réglementaire) ;
- La programmation des nouvelles formations au risque hydrogène et multi-énergies d'une durée d'une semaine pour les usagers et adaptable de 1 à 5 jours pour les clients ;
- La tarification des stages de prévention (modules B et C) réalisés par les lieutenants de 1<sup>ère</sup> classe à l'issue de leur formation.

Ce rapport apporte également des simplifications et des précisions relatives à la tarification des représentations institutionnelles et à la FMPA des directeurs, directeurs adjoints et médecins-chefs, le CNFPT nous ayant fait connaître son souhait de s'organiser autrement quant à cette dernière formation (bordereau du 27 juin 2017). Il permet également d'ajouter une annexe précisant le montant des forfaits logistiques.

L'ensemble de ces compléments, simplifications et précisions est identifié en jaune dans les annexes jointes à ce rapport.

Par ailleurs, ce rapport permet également la correction de trois éléments de la délibération n°2017-10-05 du conseil d'administration du 5 octobre 2017. Le premier élément modifié porte sur la tarification applicable aux services de sécurité étrangers avec l'ajout d'une précision quant aux conditions. Le deuxième élément modifié porte sur le volet « dispenses » ; le troisième sur la définition des usagers. Ces trois corrections sont identifiées, ci-dessous, en jaune.

*« Nonobstant les dispositions prévues par délibération du conseil d'administration et permettant l'application de remises calibrées, en fonction des besoins et de l'intérêt stratégique pour l'Ecole nationale ou pour l'Etat qui seront déterminés par décision écrite du directeur de l'ENSOSP, les services de sécurité nationaux ou étrangers pourront être considérés comme usagers ou clients*

*fonctionnaires au sens de la tarification. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme clients non fonctionnaires ».*

*« Lorsqu'un stagiaire fait l'objet d'une dispense d'une partie de la formation, les frais fixes et les frais pédagogiques peuvent être ~~sont~~ dégrévés au prorata des enseignements non dispensés, sur décision du directeur de l'Ecole nationale ».*

*« Sont considérés usagers, les services d'incendie et de secours (SDIS, BSPP, BPPM, SIS des collectivités d'outre-mer), les services ou unités de l'Etat investies de façon permanente de missions de sécurité civile (DGSCGC, ForMiSC, CNCMFE NRBCE ~~et unités spécialisées de la police ou de la gendarmerie~~) et les formateurs de l'école nationale en activité et à jour de leur dossier au moment de leur inscription ».*

Il est demandé aux membres du conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, d'approuver les compléments à la tarification usagers et clients 2018, dont le contenu détaillé est annexé au présent rapport de présentation, et d'autoriser le directeur de l'Ecole nationale à signer tous les documents et actes afférents.

Projet

## **Tarification usagers et clients 2018 : orientations et calculs**

**Annule et remplace la délibération n°2017-10-04**

### **Exposé de la demande :**

Le présent rapport a pour objet de proposer la tarification 2018 nécessaire à la préparation de l'exercice budgétaire à venir. Cette tarification se base sur celle de 2017 et intègre des modifications.

Cette tarification annuelle inclue des grilles tarifaires qui permettent à l'Ecole nationale de facturer les prestations de formation et de logistique qu'elle fournit à ses usagers et clients, fonctionnaires et non fonctionnaires.

Les prestations de formations et de logistique reposent sur des grilles tarifaires distinctes :

- Usagers ;
- Clients fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Sont considérés usagers, les services d'incendie et de secours (SDIS, BSPP, BPM, SIS des collectivités d'outre-mer), les services ou unités de l'Etat investies de façon permanente de missions de sécurité civile (DGSCGC, ForMiSC, CNCMFE NRBCÉ) et les formateurs de l'école nationale en activité et à jour de leur dossier au moment de leur inscription.

Lorsqu'ils ne sont pas placés en charge par leur unité ou service de rattachement, les agents issus des services visés ci-dessus, y compris les sapeurs-pompiers volontaires, sont considérés comme clients fonctionnaires.

La tarification clients fonctionnaires s'applique aux unités et services des 3 fonctions publiques, de la défense nationale, des collectivités territoriales, des établissements publics administratifs et des associations agréées de sécurité civile, dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme usagers au sens de la définition du paragraphe supra.

Les fédérations sportives et les écoles venant du camp des Milles sont également considérées comme fonctionnaire au sens de la présente tarification.

Nonobstant les dispositions prévues par délibération du conseil d'administration et permettant l'application de remises calibrées, en fonction des besoins et de l'intérêt stratégique pour l'Ecole nationale ou pour l'Etat qui seront déterminés par décision écrite du directeur de l'ENSOSP, les services de sécurité nationaux ou étrangers pourront être considérés comme usagers ou clients fonctionnaires au sens de la tarification. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme clients non fonctionnaires.

Le CNCMFE NRBCÉ fait l'objet d'une tarification spécifique telle que mentionnée en annexe 4.

## 1. Principes de calcul des tarifs des prestations

### 1.1. Cas général

Les tarifs des formations comprennent :

- Des frais d'inscription, liés au traitement administratif du dossier. Les frais d'inscriptions sont constants quelle que soit la formation dispensée et quelle que soit sa durée. Ils sont dus dès validation du dossier ;
- Des frais fixes, liés à l'amortissement de l'investissement pédagogique et des structures de l'école nationale. Les frais fixes sont constants quelle que soit la formation dispensée et proportionnels à sa durée ;
- Des frais pédagogiques, liés aux besoins spécifiques de chaque formation. Les frais pédagogiques sont variables selon la formation dispensée et proportionnels à sa durée.

Les tarifs logistiques sont quant à eux fixés par le conseil d'administration de l'école nationale en fonction des coûts réels de chaque prestation logistique (prestataires, amortissement des infrastructures, traitement des dossiers, fluides, ...).

Les formations se déroulant sur plusieurs années sont facturées au tarif applicable au 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Les prestations logistiques sont facturées au tarif applicable au jour de leur réalisation.

### 1.2. Formations déconcentrées ou sous-traitées

L'école nationale peut déconcentrer ou sous-traiter tout ou partie de ses formations.

#### 1.2.1. Formations déconcentrées

Les formations déconcentrées sont des formations organisées par l'école nationale hors de ses sites d'Aix-en-Provence, de Vitrolles ou de Paris-Oudemont. Elles peuvent se dérouler en France ou à l'étranger sur le site du demandeur ou sur un site loué ou mis à disposition. Chaque formation déconcentrée fait l'objet d'un devis signé et accepté par le client et d'une convention. Cette convention peut notamment prévoir la répartition des charges des prestations logistiques, techniques et pédagogiques entre l'ENSOSP et le co-contractant. Dans ce cadre, les frais fixes, pédagogiques et logistiques peuvent être modulés en fonction de la répartition définie conventionnellement.

Si les prestations logistiques ne sont pas prises directement en charge par le cocontractant, elles sont facturées par l'ENSOSP au tarif fixe.

Les frais d'inscriptions restent les conformément à la présente délibération.

#### 1.2.2. Formations sous-traitées

L'école nationale peut sous-traiter tout ou partie de ses formations à des organismes qualifiés. En l'absence de dispositions spécifiques prévues en annexe 1 de la présente délibération, la tarification des formations sous-traitées reste identique à celles organisées directement par l'ENSOSP pour les usagers et les clients.

## 2. Evolutions de la tarification pour 2018

La consultation des SDIS réalisée en juin et juillet 2017 concernant leurs besoins prévisionnels en formation pour l'année 2018, laisse apparaître un besoin en nombre de journées stagiaires en légère hausse versus 2017 (100 224 en 2017 et 102 293 en 2018).

Il est à noter que cette consultation n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas les usagers sur les inscriptions qu'ils effectueront réellement.

### 2.1. Cas général

Pour la grande majorité des formations, il est proposé de reprendre les tarifs 2017, augmentés de 1% et arrondis à l'euro le plus proche, afin de tenir compte de l'évolution des charges générales de l'école nationale (fluides, GVT, etc.).

Cette augmentation de 1% s'applique sur les frais d'inscription, les frais fixes et les frais pédagogiques.

## 2.2. Prise en compte des nouvelles charges de l'école nationale

Depuis début 2016, suite aux travaux réalisés pour la réforme des référentiels de compétences et à la lettre de commande transmise au directeur par le DGSCGC, l'école nationale a progressivement fait évoluer la pédagogie de ses formations de tronc commun.

Ces évolutions ont généré une augmentation des charges de l'école nationale, elles-mêmes liées notamment :

- A l'augmentation du nombre d'encadrants par séquence de formation ;
- A la création d'une division ingénierie pédagogique ;
- A une sollicitation accrue du plateau technique ;
- Au développement de la formation à distance.

Il est également à noter que cette réforme a accentué l'impact économique sur l'ENSOSP en réduisant significativement la durée de certaines formations et en particulier :

- La formation de capitaine (de 14 à 10 semaines) ;
- La formation d'adaptation à l'emploi des lieutenants de 1<sup>ère</sup> classe (de 9 à 6 semaines) ;
- La formation initiale des lieutenants de 2<sup>ème</sup> classe (de 14 à 12 semaines) ;

soit un peu plus de 4 000 journées stagiaires en moins sur une année type.

Ces charges, nouvelles par leur ampleur, n'ont pas jusqu'à aujourd'hui été répercutées sur le prix des formations concernées.

Soucieux de ne pas générer de difficultés aux usagers de l'école nationale, il est proposé que ces charges soient absorbées par la surcotisation versée par les SDIS, sous réserve que celle-ci soit maintenue à 0,86%, tel qu'il l'est proposé dans la délibération présentée au présent conseil d'administration.

Concrètement, cela se traduirait par une augmentation de 30% du tarif des formations (hors logistique) prise en charge par cette surcotisation. Il s'agit de :

- La formation initiale des lieutenants de 1<sup>ère</sup> classe et des capitaines ;
- La formation initiale des lieutenants de 2<sup>ème</sup> classe ;
- La formation initiale des personnels du service de santé ;
- La formation d'adaptation à l'emploi des capitaines.

La réduction du format des FI de 2<sup>ème</sup> classe et des FAE de capitaine, et la baisse prévisionnelle du nombre de journées stagiaires sur les 4 formations susvisées, permettront l'intégration de ces charges nouvelles dans le volume de la surcotisation à son montant actuel.

Une réduction de 4,7 points de la part résiduelle prise en charge par les usagers (22,7% au lieu de 27,415% en 2017) permet le maintien du tarif effectivement payé in fine par les usagers, augmenté des 1% justifiés au paragraphe précédent.

A titre de comparaison avec l'année 2017, ces quatre formations seront tarifées comme suit :

	2017				2018			
	Tarif (€)		% SDIS	Facturé SDIS (€)	Tarif (€)		% SDIS	Facturé SDIS (€)
	Formation	Log**			Formation	Log**		
FILT1C	25 308,50	7 728,00	27,415%	9 057,00	32 901,00	7 728,00	22,7%	9 223,00
FILT2C	9 078,50	2 898,00	27,415%	3 283,36	11 802,00	2 898,00	22,7%	3 337,00
FAC	5 741,00	2 415,00	27,415%	2 235,97	7 463,00	2 415,00	22,7%	2 242,00
FISSM*	9 691,00	3 424,50	27,415%	3 595,61	12 598,00	3 424,50	22,7%	3 637,00

\* Sauf la FI des pharmaciens SPP qui est à proratiser (11 jours de formation en moins)

\*\* Les tarifs logistiques sont basés sur le forfait pension complète à la semaine

### 2.3. Cas particuliers

Pour certaines formations réalisées sous licence (LSF) ou sous traitées auprès de structures universitaires (DIU SSSM), le tarif doit être réévalué annuellement en fonction du montant fixé par le prestataire.

Pour l'année 2018 les formations suivantes doivent être réajustées en application de ce principe :

- DIU pour les pharmaciens SPV : de 2027,30 € à 3790,00 € (+ 86%) ;
- PHTLS : de 638,00 € à 615,00 € (- 3,61%) ;
- Refresh PHTLS : de 306,00 € à 310,00 € (+ 1,24%) ;
- EPC : de 638,00 € à 615,00 € (- 3,61%) ;
- TECC : de 638,00 € à 665,00 € (+ 4,23%).

### 3. Tarification 2018

Compte-tenu des éléments exposés supra, il est donc proposé pour 2018 la tarification suivante :

#### 3.1. Prestations de formation

	Droits d'inscription*		Frais fixes / journée	
	2017	2018	2017	2018
Usagers	141 €	143 €	88 €	88 €
Clients fonctionnaires	198 €	200 €	**	**
Clients	198 €	200 €	**	**

\* Les droits d'inscription des formations se déroulant sur plusieurs modules ne sont exigibles qu'une seule fois pour l'ensemble de la formation (cf. tableaux en annexe).  
Les journées professionnelles, les formations se déroulant en partenariat avec les universités (DIU, Master, ...), les rattrapages après échec aux évaluations ou certaines formations particulières peuvent ne pas comporter de droits d'inscription. Ces journées de formations sont spécifiées dans les tableaux en annexe.

\*\* Pour une meilleure visibilité pour les clients, les frais fixes sont intégrés aux frais pédagogiques sous forme d'un forfait.

Le détail des frais pédagogiques est présenté par formation en annexe.

#### 3.2. Prestations logistiques

Les tarifications des prestations logistiques sur le site d'Aix-en-Provence sont maintenues au tarif 2017.

Pour les usagers, les seules augmentations concernent les repas pris sur le site de Paris-Oudiné afin de tenir compte du coût réel des prestations payées par l'ENSOSP à son prestataire.

Le repas de midi passe de 13,65 € à 14,50 € (nouveau tarif identique au prix du repas sur le site d'Aix).

Le repas du soir passe de 15,95 € à 16,50 €.

Si des clients sont facturés directement par la société prestataire-restauration concernant les dépenses de restauration, un droit d'entrée de 2 € par personne sera appliqué par l'Ecole nationale. Une tarification spécifique est fixée pour les agents de l'Ecole nationale et les sapeurs-pompiers en intervention.

Le détail de la tarification logistique et des forfaits est présenté en annexe.

## **4. Annulation – Remboursement**

### **4.1. Annulation par l'ENSOSP**

Quel que soit le motif, l'annulation d'une formation par l'école nationale entraîne le remboursement de l'intégralité des versements déjà effectués par l'utilisateur ou le client et la non facturation des sommes restant à percevoir.

Aucune indemnité complémentaire concernant des frais divers, des dommages ou préjudices ne pourra être accordée du fait de l'annulation d'une formation par l'ENSOSP.

### **4.2. Annulation par l'utilisateur ou le client**

En cas d'annulation après convocation par l'ENSOSP et jusqu'à 15 jours avant le début du stage, seuls les frais d'inscription sont dus.

En cas d'annulation à moins de 15 jours du début de la formation, l'ensemble du coût de la formation (frais d'inscription, frais fixes et frais pédagogiques) est dû.

En cas d'annulation à moins de 48h00 du début de la formation ou en cas d'absence constatée du stagiaire le 1<sup>er</sup> jour du stage, les prestations logistiques de restauration et d'hébergement commandées pour la semaine en cours sont également dues.

En cas de force majeure dûment constatée et validée par le directeur de l'ENSOSP, l'utilisateur ou le client peut être exonéré des frais fixes et des frais pédagogiques.

### **4.3. Permutation**

Le remplacement d'un agent par un autre agent après convocation par l'ENSOSP, est autorisé. Cette permutation entraîne la facturation des frais d'inscription une seule fois.

## **5. Dispenses**

Lorsqu'un stagiaire fait l'objet d'une dispense d'une partie de la formation, les frais fixes et les frais pédagogiques peuvent être dégrévés au prorata des enseignements non dispensés, sur décision du directeur de l'Ecole nationale.

Les frais d'inscription restent dus dans leur totalité.

Les frais logistiques sont dus conformément à la prestation commandée.

**A/ ACTIONS DE FORMATION**

Intitulé formatis	Stage	Durée en jours	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation hors logistique
<b>DEFI</b>			<b>2018</b>			
F-CGPT	Chef de groupement	40	143 €	3 520 €	688 €	4 351 €
FILT 1C*	Formation d'intégration de lieutenant de première classe	160	143 €	14 080 €	18 678 €	32 901 €
F-FAC*	Formation adaptation des Capitaines	50	143 €	4 400 €	2 920 €	7 463 €
F-FALT1C	FAE de lieutenant de première classe	30	143 €	2 640 €	1 264 €	4 047 €
F-FILT 2C*	Formation d'intégration de lieutenant de deuxième classe	60	143 €	5 280 €	6 379 €	11 802 €
F-CENTRE	Chef de centre	10	143 €	880 €	486 €	1 509 €
F-SITE	FAE de commandant	20	143 €	1 760 €	2 050 €	3 953 €
F-COL	CHEF de colonne	15	143 €	1 320 €	1 544 €	3 007 €
F-FMPA-CDC	FMPA chef de colonne - GOC 4	5	143 €	440 €	268 €	851 €
F-FMPA-CDS	FMPA chef de site - GOC 5	5	143 €	440 €	312 €	895 €
F-POI.2 - HYDROC.2	Elaboration POI -POI2	2,5	143 €	220 €	325 €	688 €
F-POI.3 - HYDROC.3	Mise en œuvre POI - POI3	2	143 €	176 €	260 €	579 €
F-FILT-V-OE	FIA SPV officier de garde	5	143 €	440 €	147 €	730 €
F-FILT-V-CdG	FIA SPV chef de groupe	15	143 €	1 320 €	2 249 €	3 712 €
F-FILT-V-P	Module C3 pratique chef de groupe	10	0 €	880 €	1 290 €	2 170 €
F-RAT-SPV-C3	Rattrapage module C3 pratique chef de groupe	5	0 €	440 €	645 €	1 085 €
<b>DEPRO<sup>2</sup></b>			<b>2018</b>			
F-MNG-CRISE	Management des situations de crise	5	143 €	440 €	463 €	1 046 €
F-JP-RAF	Journées professionnelles RAF	2	143 €	176 €	0 €	319 €
F-PRV1	PRV1	10	143 €	880 €	144 €	1 167 €
F-PRV2 A	PRV2 module A	10	143 €	880 €	145 €	1 168 €
F-PRV2 B	PRV2 module B	5	0 €	440 €	73 €	513 €
F-PRV2 C	PRV2 module C	5	0 €	440 €	73 €	513 €
F-PRV3	Responsable départemental de prévention - PRV3	10	143 €	880 €	211 €	1 234 €

Intitulé formalisé	Stage	Durée en jours	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation hors logistique
F-MA-PRV2	Maintien des acquis PRV2	3	143 €	264 €	26 €	433 €
F-PRS3	Responsable de prévision - PRS 3	5	143 €	440 €	123 €	706 €
F-ICPE	PRV2 - module compl. code du travail et installations classées protection environnement -ICPE	5	143 €	440 €	65 €	648 €
F-IGH	PRV2 - module complémentaire Immeuble de grande hauteur - IGH	5	143 €	440 €	114 €	697 €
F-CTS	Formation de perfectionnement - CTS	3	143 €	264 €	73 €	480 €
F-D&P	Formation de perfectionnement - droit et prévention	3	143 €	264 €	73 €	480 €
F-EAE	Formation de perfectionnement - extinction automatique à eau	2	143 €	176 €	52 €	371 €
F-GN8	Formation de perfectionnement - GN8	2	143 €	176 €	52 €	371 €
F-ISI	Formation de perfectionnement - ISI	2	143 €	176 €	52 €	371 €
F-P-CAF	Formation de perfectionnement - comportement au feu	3	143 €	264 €	73 €	480 €
F-TUN	Formation de perfectionnement - Tunnels	3	143 €	264 €	73 €	480 €
F-SSI	Formation de perfectionnement - SSI	2	143 €	176 €	52 €	371 €
F-RCCI-INV-A	RCCI investigateur	5	143 €	440 €	1 365 €	1 948 €
F-EAP3	Conseillers sportifs des sapeurs-pompiers	10	143 €	880 €	357 €	1 380 €
F-EAP3-R	Recyclage CSSP	4	143 €	352 €	84 €	579 €
F-RAD4	Risques radiologiques RAD 4	10	143 €	880 €	1 577 €	2 600 €
F-RAD4-R	Recyclage RAD 4	4	143 €	352 €	356 €	851 €
F-RCH4	Risques chimiques et biologiques RCH 4	15	143 €	1 320 €	1 619 €	3 082 €
F-RCH4-R	Recyclage RCH 4	3	143 €	264 €	70 €	477 €
F-PCRP	Personne compétente en radio protection	10	143 €	880 €	441 €	1 464 €
F-PCRP-R	Recyclage PCRP	5	143 €	440 €	158 €	741 €
F-NRBCE-FC	Formation complémentaire NRBCE	5	143 €	440 €	672 €	1 255 €
F-SPGM 2	Formateur spectrogammamétrie	5	143 €	440 €	131 €	714 €

Intitulé formalis	Stage	Durée en jours	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation hors logistique
F-COMSIK	Commandant des systèmes d'information et de communication	15	143 €	1 320 €	1 690 €	3 153 €
F-COMSIK-R	Recyclage Commandant des systèmes d'information et de communication	3	143 €	264 €	139 €	546 €
F-RAD-S-RN-DDSIS	Sensibilisation aux risques nucléaires - DDSIS et DDA	3	143 €	264 €	0 €	407 €
FMPA-DDSIS-DDASIS-MdChefs**	Formation de Maintien et de perfectionnement des acquis des directeurs, directeurs adjoints et médecins chefs de SDIS	2	0 €	0 €	0 €	0 €
F-GDC-OFF-SP	Gestion de crises pour officier SP	4	143 €	352 €	463 €	958 €
F-RISQ HYDROGENE	Risque hydrogène et multi-énergies	5	143 €	440 €	805 €	1 388 €

\*\* Les repas midi et soir du premier jour sont inclus dans le prix total de la formation

Projet

Intitulé formalis	Stage	Durée en jours	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation hors logistique
DESAN			2018			
F-FI-3SM-P*	FIA SSSM SPP médecins	70	143 €	6 160 €	6 295 €	12 598 €
F-FI-3SM-P*	FIA SSSM SPP infirmiers	70	143 €	6 160 €	6 295 €	12 598 €
F-FI-3SM-P*	FIA SSSM SPP pharmaciens	60	143 €	5 280 €	5 931 €	11 354 €
F-IESP	FI SSSM SPP cadre de santé	50	143 €	4 400 €	944 €	5 487 €
F-FI-3SM-TCSC	FI SPV Tronc commun sécurité civile + EAD	1	143 €	88 €	174 €	405 €
F-FI-3SM-SECOU	FI SPV module secourisme + EAD	2	0 €	176 €	144 €	320 €
F-PEAD	FI SPV DIU santé publique PEAD	1	0 €	88 €	15 €	103 €
F-DIU-3SM-SPST	FI SPV DIU module santé publique - santé au travail (EAD)	1	0 €	88 €	1 149 €	1 237 €
F-DIU-3SM-URG	FI SPV DIU urgence ENSOSP	4	0 €	352 €	957 €	1 309 €
F-DIU-3SM-URGD	FI SPV DIU urgence université	4	0 €	352 €	1 235 €	1 587 €
F-DIU-3SM-PHARMA	FI SPV DIU pharmacien	11	0 €	968 €	2 822 €	3 790 €
F-FI-3SM-GOV	FI SPV GOV	3	0 €	264 €	452 €	716 €
F-FAE-3SM-PUI	PUI pour SSSM SPV	1	0 €	440 €	163 €	603 €
F-FAE-3SM-PUI	PUI pour SSSM SPP	10	143 €	880 €	755 €	1 778 €
F-FAE-3SM-GPT	Groupement santé	25	143 €	2 200 €	654 €	2 997 €
F-FAE-3SM-CHEF	Chefferie	25	143 €	2 200 €	822 €	3 165 €
F-DSM	Directeur des services médicaux	8	143 €	704 €	973 €	1 820 €
F-INFCO	Infirmier coordinateur	6	143 €	528 €	777 €	1 448 €
F-SEC3SM	Secrétariat SSSM	2	143 €	176 €	59 €	378 €
F-AU	SIMURGe - atelier d'urgence	2	143 €	176 €	469 €	788 €
F-AU12	SIMURGe animateur de séance en simulation	3	143 €	264 €	323 €	730 €
F-PSYCHO	Formations dédiées aux urgences psychologiques	3	143 €	264 €	323 €	730 €
F-ACU	Attestation complémentaire urgence	2	143 €	176 €	469 €	788 €
F-PHTLS	Pré trauma hospital life support	2	143 €	176 €	296 €	615 €
R-PHTLS	Refresh PHTLS	1	143 €	88 €	79 €	310 €

Intitulé formatis	Stage	Durée en jours	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation hors logistique
F-EPC	Formation EPC (life support France)	2	143 €	176 €	296 €	615 €
F-TECC	Formation TECC (life support France)	2	143 €	176 €	346 €	665 €
<b>TOUT DEPARTEMENT</b>			<b>2018</b>			
	Rattrapage	0,5	0 €	44 €	0 €	44 €
	Rattrapage avec participation aux cours		0 €	0 €	Proratisé à la présence	Prix individualisé
	Colloque		0 €	0 €	0 €	De 0 à 30 €
	Journée(s) professionnelle(s)		0 €	0 €	198 € par jour	Selon durée
	Master					6 069 €
	Autre formation usagers	1	143 €	88 €	35 €	266 €
	Autre formation usagers	n	143 €	n x 88	n x 35	

\* Ces formations sont partiellement prises en charge par la surcotisation SDIS

**B/ LOGISTIQUE**

Prestation	Tarif 2018	
	Aix	Oudiné
Nuitée avec petit-déjeuner	28,00 €	66,00 €
Déjeuner	14,50 €	14,50 €
Dîner	14,50 €	16,50 €

**A/ MODULES PEDAGOGIQUES**

TYPE DE FORMATION		TARIF 2018			
		Durée	Prix du module	Frais d'inscription	Total pédagogique
Master		forfaitaire	6 069 €	0 €	6 069 €
Risque hydrogène et multi-énergies		Selon besoin client	438 € par jour	200 €	Selon durée
		1 semaine	2 190 €	200 €	2 390 €
Formation pratique ou tactique sur le plateau technique ou en salle tactique. Formation interservices à la gestion de crises en salle de simulation		Selon besoin client	393 € par jour	200 €	Selon durée
		1 semaine	1 965 €	200 €	2 165 €
Atelier d'urgence		Selon besoin client	300 € par jour	200 €	Selon durée
Atelier d'urgence (SIMURGE) groupe constitué de 12 ou 24 personnes maximum		Selon besoin client	1979 € par jour	0 €	Selon durée
Location simulateur (SIMURGE) avec techniciens pour groupe constitué, (effectif maxi 12 personnes)		Selon besoin client	3940 € par jour	0 €	Selon durée
Prehospital Trauma Life Support (PHTLS)		2 jours	415 €	200 €	615 €
Refresh PHTLS		1 jour	110 €	200 €	310 €
Tactical emergency casualty care (TECC)		2 jours	465 €	200 €	665 €
EPC (life support France)		2 jours	415 €	200 €	615 €
Rattrapage prévention		0,5 jour	0 €	200 €	200 €
Attestation de stage prévention - niveau 1	non fonctionnaire	2 semaines	4 950 €	200 €	5 150 €
	fonctionnaire		2 660 €		2 860 €
Attestation de stage prévention - niveau 2 - A	non fonctionnaire	2 semaines	4 950 €	200 €	5 150 €
	fonctionnaire		2 660 €		2 860 €
Attestation de stage prévention - niveau 2 - B	non fonctionnaire	1 semaine	2 475 €	0 €	2 475 €
	fonctionnaire		1 330 €		1 330 €
Attestation de stage prévention - niveau 2 - C	non fonctionnaire	1 semaine	2 475 €	0 €	2 475 €
	fonctionnaire		1 330 €		1 330 €
Attestation de stage prévention niveau 3	non fonctionnaire	2 semaines	4 950 €	200 €	5 150 €
	fonctionnaire		2 660 €		2 860 €

TYPE DE FORMATION		TARIF 2018			
		Durée	Prix du module	Frais d'inscription	Total pédagogique
RCCI		1 semaine	2 815 €	200 €	3 015 €
Maintien des acquis PRV 2	non fonctionnaire	3 jours	1 485 €	200 €	1 685 €
	fonctionnaire		798 €		998 €
Module complémentaire prévention	non fonctionnaire	1 semaine	2 475 €	200 €	2 675 €
	fonctionnaire		1 330 €		1 530 €
Formation perfectionnement prévention	non fonctionnaire	Selon besoin client	495 € par jour	200 €	Selon durée
	fonctionnaire		266 € par jour		
Formations spécialisées RAD, RCH, PRS et NRBC		1 semaine	1 968,00 €	200 €	2 168 €
Formations spécialisées RAD, RCH, PRS et NRBC		2 semaines	4 115,00 €	200 €	4 135 €
½ journée CEPARI + caisson feu sur le Plateau technique	Par personne	0,5 jour	283 €	0 €	283 €
Location EPI	Par personne	1 jour	/	/	26 €
Formations diverses avec cours magistral		1 jour	Effectif inférieur ou égal à 24	/	2 477 €
Formations diverses avec cours magistral		1 jour	Effectif supérieur à 24	/	3 152 €
Formation avec scénario pédagogique sur mesure		1 jour	Effectif inférieur ou égal à 24	/	3 940 €
Formation avec scénario pédagogique sur mesure		1 jour	Effectif supérieur à 24	/	4 729 €
Colloque		Forfaitaire		/	De 0 à 100 €
Journée(s) professionnelle(s)		Selon besoin	198 € par jour	/	Selon durée
Atelier team building			Effectif inférieur ou égal à 24	/	2 424 €
Atelier team building			Effectif supérieur à 24	/	3 636 €
Autres formations élus		1 jour	266 €	0 €	266 €
		Nombre de jour	266 € par jour	0 €	Selon durée
Autre formation (tarif par stagiaire)	non fonctionnaire	Selon besoin client	495 € par jour	200 €	Selon durée
	fonctionnaire		266 € par jour		

**B/ LOGISTIQUE**

TARIF 2018		
	Non fonctionnaire	Fonctionnaire
<b>HEBERGEMENT ET RESTAURATION</b>		
Déjeuner ou dîner Aix	18,50 €	14,50 €
Déjeuner ou dîner sur Oudiné	18,50 €	
Nuitée seule Aix	46,50 €	22,00 €
Nuitée PDJ Aix	52,50 €	28,00 €
Nuitée seule Aix - H7	67,00 €	
Nuitée petit déjeuner Aix - H7	73,00 €	
Nuitée petit déjeuner Paris	83,00 €	
Petit-déjeuner Aix	6,00 €	
Repas à emporter Aix	11,50 €	
Plateau bureau	8,50 €	
Déjeuner ou dîner servi à table ou buffet chaud sur Aix (boissons sans alcool incluses)	28,50 €	
Plancha (boissons sans alcool incluses)	28,50 €	
Barbecue	16,50 €	14,50 €
Buffet amélioré	40,00 €	
Déjeuner ou dîner servi à table en week-end sur Aix (boissons sans alcool incluses)	33,00 €	
Repas club VIP	48,00 €	
Menu enfant Aix	11,50 €	
Pause café simple	4,50 €	
Pause café avec viennoiseries	6,00 €	
Cocktail (boissons sans alcool incluses)	22,00 €	
Apéritif (boissons plus accompagnements)	10,00 €	
Bouteille d'eau de 0.5 L	0,50 €	
Bouteille d'eau de 5 L	2,50 €	
Autres boissons servies durant les repas sur Aix	prix coûtant	

<b>TARIF 2018</b>	
	<b>Non fonctionnaire</b>
	<b>Fonctionnaire</b>
<b>SERVICES</b>	
Transport par navette gare ou aéroport (par personne)	10,00 €
Transport visites pédagogiques (Bouches-du-Rhône/AR)	260,00 €
Transport visites pédagogiques (zone sud/AR)	610,00 €
Transport visites pédagogiques (hors zone sud/AR)	Sur devis
Location de véhicules pédagogiques du PLT sans chauffeur (1 journée)	350,00 €
Location d'un véhicule de transport 9 places sans chauffeur (1/2 journée)	150,00 €
Location d'un véhicule de transport 9 places sans chauffeur (1 journée)	250,00 €

Projet

**C/ LOCATION D'INFRASTRUCTURES**
**Paris - Oudiné**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée
1 et 2	50	210,00 €	115,00 €
3 et 4	30	158,00 €	85,00 €
5 et 6	20	137,00 €	73,00 €

**Aix-en-Provence**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée	Soirée
	≤ 12	137,00 €	73,00 €	105,00 €
	entre 13 et 24	158,00 €	85,00 €	105,00 €
	48	220,00 €	126,00 €	147,00 €
Salle informatique		220,00 €	126,00 €	
Salle simulation		220,00 €	126,00 €	
Amphi	100	630,00 €	368,00 €	420,00 €
Salle CA	40	630,00 €	368,00 €	420,00 €
Amphi	300	1 260,00 €	735,00 €	840,00 €
Salle polyvalente H7		1 260,00 €	735,00 €	840,00 €
Gymnase		946,00 €	270,00 €	270,00 €
Dojo		630,00 €	150,00 €	150,00 €
Complexe sportif (stade)		1 260,00 €	480,00 €	480,00 €
Salle de musculation et de cardio		250,00 €	150,00 €	150,00 €
Atelier routier		1 260,00 €	735,00 €	840,00 €
Terrain d'entraînement (PERF)		1 260,00 €	735,00 €	
Plateau technique		3 151,00 €		
Parking		1 260,00 €		

**C/ LOCATION D'INFRASTRUCTURES**
**Paris - Oudiné**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée
1 et 2	50	536 €	290 €
3 et 4	30	420 €	232 €
5 et 6	20	332 €	175 €

**Aix-en-Provence**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée	Soirée
	≤ 12	297 €	175 €	199 €
	entre 13 et 24	381 €	210 €	233 €
	48	536 €	290 €	350 €
Amphi	100	893 €	465 €	525 €
Salle CA	40	893 €	465 €	525 €
Amphi	300	1 805 €	946 €	1 040 €
Utilisation régie son		305 €	153 €	205 €
Salle polyvalente H7		2 395 €	1 310 €	1 565 €
Gymnase		1 805 €	946 €	1 040 €
Dojo, ou stade seul		1 200 €	653 €	700 €
Complexe sportif		2 395 €	1 310 €	1 565 €
Atelier routier		2 395 €	1 310 €	1 565 €
Parking ou centre NRBCE		2 630 €	1 315 €	
Plateau technique		6 000 €		
Location matériel incendie		255 €	128 €	155 €

Métier		Coût de la ressource (homme.an/mois/jour/an)			
Fonction	Catégorie	Annuel	Mensuel	Journalier	Horaire
Représentation institutionnelle ou conception	A+	115 000 €	9 600 €	480 €	60 €
Ingénierie pédagogique	A+	86 400 €	7 200 €	360 €	45 €
Mise en œuvre	B	60 000 €	5 000 €	250 €	31 €
Assistance administrative	C	35 000 €	2 900 €	145 €	18 €
Assistance logistique	C	27 500 €	2 300 €	115 €	14 €

Projet

Tarif 2018		Type de prestation	Bénéficiaire
Nuitée seule Aix - hors H7	18,00 €	1 nuitée sans petit-déjeuner	Personnel ENSOSP
Nuitée seule Aix - H7	28,00 €	1 nuitée sans petit-déjeuner	Personnel ENSOSP

Tarif 2018		Type de prestation	Bénéficiaire
Déjeuner et petit déjeuner sur Aix	prix coûtant	1 repas	SP en opération
Nuitée seule Aix	16,00 €	1 nuitée	SP en opération

Projet

Infrastructure pédagogique	Journée	1/2 journée	Soirée
Salle de cours ≤12 places	137,00 €	73,00 €	105,00 €
Salle de cours 13 à 24 places	158,00 €	85,00 €	105,00 €
Salle de cours 24 à 48 places	220,00 €	126,00 €	147,00 €
Amphithéâtre 100 places	630,00 €	368,00 €	420,00 €
Salle CA	630,00 €	368,00 €	420,00 €
Salle informatique	220,00 €	126,00 €	/
Salle de simulation	220,00 €	126,00 €	/
Terrain d'entraînement	2 630,00 €	/	/

Logistique	Tarif	Unité
Transport par navette gare ou aéroport-site	10,00 €	€/personne
Transport visites pédagogiques	260,00€/voyage	Bouches du Rhône
	610,00€/voyage	Hors Bouches du Rhône
Déjeuner ou dîner Aix	14,50 €	
Location de véhicules pédagogiques du PT sans chauffeur	350,00 €/jour	
Location d'un véhicule de transport 9 places avec chauffeur	250,00 €/jour	150 €/1/2 journée
Location d'un bus avec chauffeur	500,00 €/jour	300 € /1/2 journée
Cocktail (boissons sans alcool incluses)	22,00 €	
Plateau bureau	18,50 €	
Buffet amélioré	40,00 €	
Bouteille d'eau de 0.5 L	0,50 €	€/unité
Bouteille d'eau de 5 L	2,50 €	€/unité
Hébergement nuitée par personne	*	Délibération CA

Services	Tarif	Unité
Eau et assainissement	Prix coûtant	Facturation opérateur
Energie - Electricité (abonnement et consommations)	Prix coûtant	Facturation EDF
Consommables (consommables informatiques...)	Prix coûtant	Marché ENSOSP
Nettoyage des locaux	Prix coûtant	Facturation suivant le marché public de l'ENSOSP
Publications, catalogues et imprimés... utilisation des services et moyens du service de reprographie	Prix coûtant	
	Tarif marché public ENSOSP	
Prestations du personnel ENSOSP	Tarif	Unité
Utilisation des services et moyens du service d'infirmier	180,00 €	€/personne/jour
Utilisation des services et moyens du service de communication	190,00 €	€/personne/jour
utilisation des services techniques : Entretien électricité / entretien général / réparation / maintenance (bâtiments)	120,00 €	€/personne/jour
Utilisation des services achats / marchés	190,00 €	€/personne/jour

Projet

**AIX - TARIF usagers (sdis) 2018**  
**A compter du 01/01/2018**

TARIF REPAS MIDI OU SOIR		14,50	
TARIF NUITEE + PETIT DEJEUNER		28,00	
FORFAIT RESIDENTIEL JOURNEE	1 nuitée + 2 repas	57,00	
TARIF WEEK-END	3 N + 5R	156,5	1 nuit + 1 repas V - 2 repas + 1 nuit S - 2 repas + 1 nuit D

TYPE	DUREE STAGE	PRESTATIONS LOGISTIQUES	TARIF TTC
A5	5 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 9 Repas et 4 Nuits	242,50
A4	4 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 7 Repas et 3 Nuits	185,50
A3	3 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 5 Repas et 2 Nuits	128,50
A2	2 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 3 Repas et 1 Nuit	71,50
A1	1 jour de stage arrivée le jour	AIX - 1 Repas et 0 Nuit	14,50
B5	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 9 Repas et 5 Nuits	270,50
B4	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 7 Repas et 4 Nuits	213,50
B3	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 5 Repas et 3 Nuits	156,50
B2	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 3 Repas et 2 Nuits	99,50
B1	1 jour de stage arrivée la veille	AIX - 1 Repas et 1 Nuit	42,50
B5bis	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 10 Repas et 5 Nuits	285,00
B4bis	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 8 Repas et 4 Nuits	228,00
B3bis	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 6 Repas et 3 Nuits	171,00
B2bis	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 4 Repas et 2 Nuits	114,00
B1bis	1 jour de stage arrivée la veille (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 2 Repas et 1 Nuit	57,00
C5	week-end + 5 jours	AIX - 14 Repas et 7 Nuits	399,00
C4	week-end + 4 jours	AIX - 12 Repas et 6 Nuits	342,00
C3	week-end + 3 jours	AIX - 10 Repas et 5 Nuits	285,00
C2	week-end + 2 jours	AIX - 8 Repas et 4 Nuits	228,00
C1	week-end + 1 jour	AIX - 6 Repas et 3 Nuits	171,00
D5 RmA	5 Repas midi AIX	5 Repas midi AIX	72,50
D4 RmA	4 Repas midi AIX	4 Repas midi AIX	58,00
D3 RmA	3 Repas midi AIX	3 Repas midi AIX	43,50
D2 RmA	2 Repas midi AIX	2 Repas midi AIX	29,00
D1 RmA	1 Repas midi AIX	1 Repas midi AIX	14,50

**OUDINE - TARIF USAGERS (sdis) 2018**  
**A compter du 01/01/2018**

TARIF REPAS MIDI		14,50
TARIF REPAS SOIR		16,50
TARIF NUITEE AVEC PETIT DEJEUNER		66,00
FORFAIT JOURNEE	1 nuitée et 2 repas	97,00
FORFAIT WEEK-END SEUL	3 nuitées + 5 repas	276,50

repas VS - SM - SS - DM - DS  
 nuit VS - SS - DS

TYPE	DUREE STAGE	PRESTATIONS LOGISTIQUES	TARIF TTC
A5	5 jours de stage arrivée le 1er jour	OUDINE - 5 Repas midi + 4 Repas soir et 4 Nuits	402,50
A4	4 jours de stage arrivée le 1er jour	OUDINE - 4 Repas midi + 3 Repas soir et 3 Nuits	305,50
A3	3 jours de stage arrivée le 1er jour	OUDINE - 3 Repas midi + 2 Repas soir et 2 Nuits	208,50
A2	2 jours de stage arrivée le 1er jour	OUDINE - 2 Repas midi + 1 Repas soir et 1 Nuit	111,50
A1	1 jour de stage arrivée le jour	OUDINE - 1 Repas midi	14,50
B5	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	OUDINE - 5 Repas midi + 4 Repas soir et 5 Nuits	468,50
B4	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	OUDINE - 4 Repas midi + 3 Repas soir et 4 Nuits	371,50
B3	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	OUDINE - 3 Repas midi + 2 Repas soir et 3 Nuits	274,50
B2	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	OUDINE - 2 Repas midi + 1 Repas soir et 2 Nuits	177,50
B1	1 jour de stage arrivée la veille	OUDINE - 1 Repas midi et Nuit	80,50
D5	5 Repas midi OUDINE	OUDINE - 5 Repas midi	72,50
D4	4 Repas midi OUDINE	OUDINE - 4 Repas midi	58,00
D3	3 Repas midi OUDINE	OUDINE - 3 Repas midi	43,50
D2	2 Repas midi OUDINE	OUDINE - 2 Repas midi	29,00
D1	1 Repas midi OUDINE	OUDINE - 1 Repas midi	14,50
C5	Week-end + 5 jours de stage	OUDINE - 7 nuitées + 7 repas midi + 7 repas soir	679,00
C4	Week-end + 4 jours de stage	OUDINE - 6 nuitées + 6 repas midi + 6 repas soir	582,00
C3	Week-end + 3 jours de stage	OUDINE - 5 nuitées + 5 repas midi + 5 repas soir	485,00
C2	Week-end + 2 jours de stage	OUDINE - 4 nuitées + 4 repas midi + 4 repas soir	388,00
C1	Week-end + 1 jours de stage	OUDINE - 3 nuitées + 3 repas midi + 3 repas soir	291,00

## AIX - TARIF FONCTIONNAIRES 2018 hors H7

A compter du 01/01/2018

TARIF REPAS MIDI OU SOIR FONCT	14,50	
TARIF NUITEE HORS H7 AVEC PETIT DEJEUNER	52,50	
FORFAIT JOURNEE HORS H7	81,50	1 nuit + 2 repas
FORFAIT WEEK-END COMPLET	230,00	3 nuitées + 5 repas repas VS - SM - SS - DM - DS
 		nuit VS - SS - DS
FORFAIT WEEK-END	148,50	3 repas + 2 nuits

TYPE	DUREE STAGE	PRESTATIONS LOGISTIQUES	TARIF TTC
A5	5 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 9 Repas et 4 Nuits	340,50
A4	4 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 7 Repas et 3 Nuits	259,00
A3	3 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 5 Repas et 2 Nuits	177,50
A2	2 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 3 Repas et 1 Nuit	96,00
A1	1 jour de stage arrivée le jour	AIX - 1 Repas midi	14,50
B5	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 9 Repas et 5 Nuits	393,00
B4	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 7 Repas et 4 Nuits	311,50
B3	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 5 Repas et 3 Nuits	230,00
B2	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 3 Repas et 2 Nuits	148,50
B1	1 jour de stage arrivée la veille	AIX - 1 Repas et 1 Nuit	67,00
B5bis	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 10 Repas et 5 Nuits	407,50
B4bis	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 8 Repas et 4 Nuits	326,00
B3bis	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 6 Repas et 3 Nuits	244,50
B2bis	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 4 Repas et 2 Nuits	163,00
B1bis	1 jour de stage arrivée la veille (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 2 Repas et 1 Nuit	81,50
D5	5 Repas midi AIX	5 Repas midi AIX	72,50
D4	4 Repas midi AIX	4 Repas midi AIX	58,00
D3	3 Repas midi AIX	3 Repas midi AIX	43,50
D2	2 Repas midi AIX	2 Repas midi AIX	29,00
D1	1 Repas midi AIX	1 Repas midi AIX	14,50
C5	Week-end + 5 jours de stage	AIX - 7 nuitées + 14 repas	570,50
C4	Week-end + 4 jours de stage	AIX - 6 nuitées + 12 repas	489,00
C3	Week-end + 3 jours de stage	AIX - 5 nuitées + 10 repas	407,50
C2	Week-end + 2 jours de stage	AIX - 4 nuitées + 8 repas	326,00
C1	Week-end + 1 jours de stage	AIX - 3 nuitées + 6 repas	244,50

**AIX - TARIF PRIVES 2018 hors H7  
A compter du 01/01/2018**

TARIF REPAS MIDI OU SOIR PRIVES	18,50
TARIF NUITEE HORS H7 AVEC PETITI DEJEUNER	52,50
FORFAIT JOURNEE	89,50
FORFAIT WEEK-END COMPLET	250,00
FORFAIT WEEK-END	160,50

1 nuit + 2 repas + navette  
3 nuitées + 3 repas  
repas VS - SM - SS - DM -  
DS  
nuit VS - SS - DS  
3 repas + 2 nuits

TYPE	DUREE STAGE	PRESTATIONS LOGISTIQUES	TARIF TTC
A5	5 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 9 Repas et 4 Nuits	376,50
A4	4 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 7 Repas et 3 Nuits	287,00
A3	3 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 5 Repas et 2 Nuits	197,50
A2	2 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 3 Repas et 1 Nuit	108,00
A1	1 jour de stage arrivée le jour	AIX - 1 Repas midi	18,50
B5	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 9 Repas et 5 Nuits	429,00
B4	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 7 Repas et 4 Nuits	339,50
B3	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 5 Repas et 3 Nuits	250,00
B2	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 3 Repas et 2 Nuits	160,50
B1	1 jour de stage arrivée la veille	AIX - 1 Repas et 1 Nuit	71,00
B5bis	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 10 Repas et 5 Nuits	447,50
B4bis	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 8 Repas et 4 Nuits	358,00
B3bis	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 6 Repas et 3 Nuits	268,50
B2bis	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 4 Repas et 2 Nuits	179,00
B1bis	1 jour de stage arrivée la veille (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 2 Repas et 1 Nuit	89,50
D5	5 Repas midi AIX	5 Repas midi AIX	92,50
D4	4 Repas midi AIX	4 Repas midi AIX	74,00
D3	3 Repas midi AIX	3 Repas midi AIX	55,50
D2	2 Repas midi AIX	2 Repas midi AIX	37,00
D1	1 Repas midi AIX	1 Repas midi AIX	18,50
C5	Week-end + 5 jours de stage	AIX - 7 nuitées + 14 repas	626,50
C4	Week-end + 4 jours de stage	AIX - 6 nuitées + 12 repas	537,00
C3	Week-end + 3 jours de stage	AIX - 5 nuitées + 10 repas	447,50
C2	Week-end + 2 jours de stage	AIX - 4 nuitées + 8 repas	358,00
C1	Week-end + 1 jours de stage	AIX - 3 nuitées + 6 repas	268,50

**AIX - TARIF PRIVES 2018 H7**  
**A compter du 01/01/2018**

TARIF REPAS MIDI OU SOIR PRIVES	18,50	
TARIF NUITEE H7 AVEC PETIT DEJEUNER	73,00	
FORFAIT JOURNEE	110,00	1 nuit + 2 repas + navette
FORFAIT WEEK-END COMPLET	311,50	3 nuitées + 5 repas repas VS - SM - SS - DM - DS
FORFAIT WEEK-END	201,50	3 repas + 2 nuits

TYPE	DUREE STAGE	PRESTATIONS LOGISTIQUES	TARIF TTC
A5	5 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 9 Repas et 4 Nuits H7	458,50
A4	4 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 7 Repas et 3 Nuits H7	348,50
A3	3 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 5 Repas et 2 Nuits H7	238,50
A2	2 jours de stage arrivée le 1er jour	AIX - 3 Repas et 1 Nuit H7	128,50
A1	1 jour de stage arrivée le jour	AIX - 1 Repas midi	18,50
B5	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 9 Repas et 5 Nuits H7	550,00
B4	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 7 Repas et 4 Nuits H7	421,50
B3	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 5 Repas et 3 Nuits H7	311,50
B2	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	AIX - 3 Repas et 2 Nuits H7	201,50
B1	1 jour de stage arrivée la veille	AIX - 1 Repas et 1 Nuit H7	91,50
B5bis	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 9 Repas et 5 Nuits	550,00
B4bis	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 8 Repas et 4 Nuits	440,00
B3bis	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 6 Repas et 3 Nuits	330,00
B2bis	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 4 Repas et 2 Nuits	220,00
B1bis	1 jour de stage arrivée la veille (avec repas du soir de l'arrivée)	AIX - 2 Repas et 1 Nuit	110,00
D5	5 Repas midi AIX	5 Repas midi AIX	92,50
D4	4 Repas midi AIX	4 Repas midi AIX	74,00
D3	3 Repas midi AIX	3 Repas midi AIX	55,50
D2	2 Repas midi AIX	2 Repas midi AIX	37,00
D1	1 Repas midi AIX	1 Repas midi AIX	18,50
C5	Week-end + 5 jours de stage	AIX - 7 nuitées H7 + 14 repas	770,00
C4	Week-end + 4 jours de stage	AIX - 6 nuitées H7 + 12 repas	660,00
C3	Week-end + 3 jours de stage	AIX - 5 nuitées H7 + 10 repas	550,00
C2	Week-end + 2 jours de stage	AIX - 4 nuitées H7 + 8 repas	440,00
C1	Week-end + 1 jours de stage	AIX - 3 nuitées H7 + 6 repas	330,00

**LOUDINE - TARIF PRIVES ET FONCTIONNAIRES 2018**  
A compter du 01/01/2018

TARIF REPAS MIDI OU SOIR	18,50	
TARIF NUTEE AVEC PETIT DEJEUNER	83,00	
FORFAIT JOURNEE	120,00	1 nuit + 2 repas
FORFAIT WEEK-END SEUL	341,50	3 nuitées + 5 repas repas VS - SM - SS - DM - DS nuit VS - SS - DS

TYPE	DUREE STAGE	PRESTATIONS LOGISTIQUES	TARIF TTC
A5	5 jours de stage arrivée le 1er jour	LOUDINE - 5 Repas midi + 4 Repas soir et 4 Nuits	498,50
A4	4 jours de stage arrivée le 1er jour	LOUDINE - 4 Repas midi + 3 Repas soir et 3 Nuits	378,50
A3	3 jours de stage arrivée le 1er jour	LOUDINE - 3 Repas midi + 2 Repas soir et 2 Nuits	258,50
A2	2 jours de stage arrivée le 1er jour	LOUDINE - 2 Repas midi + 1 Repas soir et 1 Nuit	138,50
A1	1 jour de stage arrivée le jour	LOUDINE - 1 Repas midi	18,50
B5	5 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	LOUDINE - 5 Repas midi + 4 Repas soir et 5 Nuits	581,50
B4	4 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	LOUDINE - 4 Repas midi + 3 Repas soir et 4 Nuits	461,50
B3	3 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	LOUDINE - 3 Repas midi + 2 Repas soir et 3 Nuits	341,50
B2	2 jours de stage arrivée la veille du 1er jour	LOUDINE - 2 Repas midi + 1 Repas soir et 2 Nuit	221,50
B1	1 jour de stage arrivée la veille	LOUDINE - 1 Repas midi et 1 Nuit	101,50
D5	5 Repas midi OUDINE	LOUDINE - 5 Repas midi	92,50
D4	4 Repas midi OUDINE	LOUDINE - 4 Repas midi	74,00
D3	3 Repas midi OUDINE	LOUDINE - 3 Repas midi	55,50
D2	2 Repas midi OUDINE	LOUDINE - 2 Repas midi	37,00
D1	1 Repas midi OUDINE	LOUDINE - 1 Repas midi	18,50
C5	Week-end + 5 jours de stage	LOUDINE - 7 nuitées + 7 repas midi + 7 repas soir	840,00
C4	Week-end + 4 jours de stage	LOUDINE - 6 nuitées + 6 repas midi + 6 repas soir	720,00
C3	Week-end + 3 jours de stage	LOUDINE - 5 nuitées + 5 repas midi + 5 repas soir	600,00
C2	Week-end + 2 jours de stage	LOUDINE - 4 nuitées + 4 repas midi + 4 repas soir	480,00
C1	Week-end + 1 jours de stage	LOUDINE - 3 nuitées + 3 repas midi + 3 repas soir	360,00